



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS FÉMININES

PROCES-VERBAL n°24

Date de la réunion : Réunion plénière du Lundi 16 Février 2026

Lieu : DSFM – 2 rue Bellanger – 76190 YVETOT

Présidence : Mme Laetitia HANOUET

Membres présents : Mme Nathalie FRIBOULET – M Harry HECKMANN – M. Pierre LECORNU

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'une utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Commissions Féminine sont susceptible les de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 100 des Règlements Généraux de la L.F.N.



DECISIONS

BRASSAGE U17F

Match 54993165 FC LE TRAIT DUCLAIR 21 / GROUPEMENT EFECOCCSP 21

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline lors de la réunion du 12 Janvier 2026 procès-verbal n°49 publié sur footclubs le 19 janvier 2026.

La commission après en avoir délibéré :

- Inflige une amende de 31€ au GROUPEMENT EFECOCCSP pour non-respect de la catégorie d'âge

CHAMPIONNAT U14F DEPARTEMENTALE 3 POULE B

Match 55093670 FC ST JULIEN 21 / YVETOT AC 21

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de la réunion du 26 Janvier 2026 procès-verbal n°7 annexe publié sur footclubs le 04 février 2026.

La commission après en avoir délibéré donne :

- Match perdu par pénalité avec 0 point au FC ST JULIEN sur le score de 3 à 0 avec pénalité pour en faire bénéficier YVETOT AC sur le score de 3 buts à 0

Journée du 17 Janvier 2026

CHAMPIONNAT U14F à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n°55093561 O. PAVILLAIS 21 / F LA BOUCLE DE SEINE

Rencontre du 06 Décembre 2025 jouée le 17 Janvier 2026

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée à O. PAVILLAIS.

CHAMPIONNAT U14F à 8 DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n°55093642 US LILLEBONNAISE 2 / SC OCTEVILLE SUR MER 21

Rencontre du 15 Novembre 2025 jouée le 17 Janvier 2026



Match n°55093648 AS FAUVILLAISE 22 / US EPOUVILLE 22

Rencontre du 06 Décembre 2025 jouée le 17 Janvier 2026

Feuille de match insuffisamment rédigée, numérotation des maillots non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée au AS FAUVILLAISE.

CHAMPIONNAT U14F à 8 DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n°55093961 AL DEVILLE MAROMME 21 / FC SAINT JULIEN PETIT QUEVILLY 21

Rencontre du 20 Décembre 2025 jouée le 17 Janvier 2026

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence licence arbitre assistant. Une amende de 15€ est infligée au club FC SAINT JULIEN PETIT QUEVILLY

CHAMPIONNAT U17F à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n°55091651 SC OCTEVILLE SUR / YVETOT AC 21

Rencontre du 06 Décembre 2025 jouée le 17 Janvier 2026

CHAMPIONNAT U17F à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°55091819 FUSC BOIS GUILLAUME 21 / AL DEVILLE MAROMME 21

Rencontre du 22 Novembre 2025 jouée le 17 Janvier 2026

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES A 11

Forfait général de l'AC BRAY EST FORGES reçu par mail en date du 02 février 2026.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Déclare cette équipe forfait général dans le CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES à 11.
- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe.
- Inflige une amende de 410€ (560 – 150 déjà perçus) à l'AC BRAY EST FORGES.



Journée du 21 Janvier 2026

CHAMPIONNAT U14F à 8 DEPARTEMENTALE 3 POULE B

Match n° 55093689 FC ST JULIEN PT QUEV 21 / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 22

Rencontre du 13 Décembre 2025 jouée le 21 Janvier 2026

Journée du 24 Janvier 2026

CHAMPIONNAT U14F à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n°55093688 MAISO QUARTIER GRIEU / AS MADRILLET CHATEAU BLANC 21

Rencontre du 13 Décembre 2025 jouée le 24 Janvier 2026

**La Présidente de la
commission**
Mme Laetitia HANOUET

**Le secrétaire de la
commission**
Pierre LECORNU